

**Allocution de M. Claude Trudel
Maire de l'arrondissement de Verdun
et membre du comité exécutif responsable de la sécurité publique**

**Lors de la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement
du 7 décembre 2010**

**SUJET : Actualisation du Chapitre de l'arrondissement de Verdun
du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal**

**Le mardi 7 décembre 2010
(L'allocution lue fait foi)**

Chers concitoyens,

Depuis les premiers jours de notre premier mandat, mes collègues du conseil d'arrondissement et moi avons placé la démocratie municipale en tête de nos priorités. Nous nous sommes fait un devoir d'écouter les commentaires et suggestions des Verdunoises et des Verdunois dans tous les dossiers les concernant. Nous n'avons pas dérogé à notre règle dans l'important dossier de l'actualisation du plan d'urbanisme.

Dès notre réélection, il y a 11 mois, nous avons entrepris un large processus de concertation pour informer et consulter les citoyens de l'arrondissement sur les améliorations que nous désirions apporter au plan d'urbanisme.

Je tiens d'ailleurs à préciser que l'arrondissement de Verdun est le premier arrondissement de la Ville de Montréal à amorcer la mise à jour de son chapitre du plan d'urbanisme. Nous avons raison d'être fiers de ce que nous avons accompli jusqu'à présent.

Nous avons tenu des groupes de discussion auxquels ont participé de nombreux citoyens intéressés par les modifications proposées. Ces groupes de discussion ont réuni des citoyens de Crawford-Park, du secteur du Chemin du Golf, ainsi que des membres de la SDC Wellington et de la Table de concertation sur le logement social, pour les églises. Nous avons ensuite organisé une vingtaine de réunions de travail pour approfondir les sujets discutés.

Puis, tel que je l'ai rappelé à l'ensemble de la population chaque fois que j'en ai eu l'occasion, ici et ailleurs dans l'arrondissement, nous avons organisé, en octobre et en novembre, une assemblée d'information et trois séances de pré-consultation publique dans les trois quartiers de notre arrondissement. Plus de 200 citoyens y ont participé. Ces trois séances de pré-consultation, nous n'étions pas obligés de les tenir, mais nous voulions que nos concitoyens, nos organismes et nos institutions aient le plus de tribunes possible pour faire valoir leurs commentaires et leurs suggestions.

Cette phase d'écoute s'est terminée hier soir, avec la tenue de la séance formelle de consultation prévue par la loi .

Tout au long de ce processus démocratique, nous avons entendu plusieurs individus et représentants d'organismes qui ont exercé leur droit de parole. Huit d'entre eux ont même déposé un mémoire. Je tiens à remercier les centaines de participants de leur précieuse contribution à l'essentiel exercice de révision du principal outil du développement de notre arrondissement.

Ainsi que je l'ai répété à plusieurs reprises, l'exercice mené depuis des mois consistait à apporter des modifications au chapitre de l'arrondissement de Verdun du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la mise à jour de certains enjeux et d'en préciser les orientations pour les cinq prochaines années. En d'autres termes, il ne s'agissait pas de revoir les parties du chapitre conformes au Plan d'urbanisme adopté en 2005 ou respectant les ententes de développement avec des promoteurs. Bref, il ne s'agissait pas de réviser le plan d'urbanisme mais de le modifier en mettant à jour quelques enjeux prioritaires que je vous résume brièvement.

Dans le **quartier de L'île-des-Sœurs**, nous proposons de permettre la démolition des entrepôts situés le long du Chemin du Golf et d'y autoriser la construction de bâtiments résidentiels locatifs. Ce secteur est déjà identifié au plan d'urbanisme comme secteur à transformer. Plusieurs citoyens du secteur ont participé à des discussions sur son redéveloppement.

Ces terrains entièrement privés créent une barrière physique et visuelle au fleuve. La requalification de ce secteur commercial en secteur résidentiel permettrait, par la concrétisation d'ententes avec le promoteur, d'ajouter de l'espace public et de réaliser l'intégration urbaine de ce secteur au reste du quartier avoisinant qui, lui, est résidentiel.

La nouvelle densité proposée offre beaucoup d'avantages en termes d'espaces verts et permettrait d'obtenir plusieurs vues au fleuve par des bâtiments implantés de façon perpendiculaire au chemin du Golf. L'arrondissement désire acquérir les parties privées des berges et les aménager afin que les citoyens puissent s'y promener à pied ou à vélo. Une place publique est également prévue sur le site.

Par ailleurs, le développement résidentiel et la venue de milliers d'employés sur la Pointe-Nord de L'Île-des-Sœurs nous amènent à élargir la mixité commerciale dans tous les immeubles sur Place du Commerce. Nous savons que l'ajout de commerces de détail dans les édifices à bureaux a eu un impact positif dans la dynamisation de ce secteur. En outre, tout en demeurant très prudents à ce chapitre, nous voulons permettre des usages résidentiels afin d'humaniser ce secteur.

Je tiens à faire une fois de plus le point sur la population du quartier de L'Île-des-Sœurs. Plusieurs insulaires se sont demandé si les modifications au plan d'urbanisme entraîneraient une augmentation du nombre d'habitants de leur quartier.

Je peux les assurer qu'une fois le développement de l'île terminé, le nombre de résidants ne dépassera pas 25 000, comme nous l'avons toujours dit.

S'agissant du **quartier de Desmarchais-Crawford**, notre enjeu est la protection du patrimoine des grands ensembles bâtis. Nous visons en priorité les maisons d'après-guerre, aussi connues sous le nom de maisons de style « wartime », dans le secteur Crawford Park.

Il s'agit d'assouplir les normes relatives aux matériaux de revêtement des maisons typiques de Crawford Park, tout en respectant et en préservant le caractère d'origine des immeubles. Nous voulons également ajouter de nouvelles mesures de contrôle des couleurs et de la composition des matériaux de revêtement, des portes et des fenêtres.

Reconnaissant la réputation internationale de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas et désireux de participer à son développement dans le cadre de la préservation de son patrimoine bâti et naturel, nous entendons intensifier notre collaboration avec celui-ci et poursuivre les échanges que nous avons entrepris ces derniers jours. Ces échanges sont pratique courante depuis très longtemps dans notre arrondissement pour peu que nous ayons un intervenant intéressé à le faire.

Dans cette optique, nous entendons encadrer la préservation de tout ou partie de certains bâtiments présentant un intérêt patrimonial, établir, en concertation avec l'Institut, une aire de conservation à des fins environnementales, convenir avec le Douglas de l'emplacement et de l'implantation d'un sentier pédestre et cyclable qui tiendra compte du respect du cadre de développement projeté et de la sécurité des patients et, enfin, procéder par plan d'ensemble pour la planification du projet de construction du nouvel hôpital.

L'arrondissement a une longue et riche histoire de collaboration avec les promoteurs ou autres parties prenantes dans le développement de son territoire. Notre dynamique et nos façons de faire ont notamment amené le remarquable développement de la Pointe-sud du quartier de l'Île-des-Sœurs où les objectifs de tous ont été atteints. Nous ne voyons pas pourquoi il en serait autrement avec le développement du Douglas, avec lequel nous entendons collaborer de très étroite façon dans le respect des droits et des intérêts de chacun. Le comité que nous avons créé à cet effet devrait nous permettre d'atteindre cet objectif. Bref, nous partageons la même vision. Reste à nous entendre sur les moyens de la réaliser.

Enfin, dans le **quartier de Wellington-de-l'Eglise**, tous reconnaissent le dynamisme de la rue Wellington. Nous voulons qu'elle bénéficie de nouveaux aménagements qui lui permettront de

renforcer son caractère central de quartier et de répondre à une clientèle plus exigeante et moderne. Nous pensons notamment à l'ajout d'un usage pour micro-brasserie qui viendrait compléter de belle façon l'offre commerciale, dont la restauration constitue un élément très important. Qu'on se rassure : nous n'avons pas l'intention de procéder à quel que changement que ce soit en matière d'alcool sans procéder d'abord à des consultations sur le sujet.

En outre, nous préconisons la réalisation d'une étude de faisabilité sur la transformation d'une partie de la rue Wellington en mail piétonnier ou en rue à sens unique en y intégrant une piste cyclable. Nous voulons également élaborer un plan d'embellissement du domaine public et permettre de nouveaux usages visant à contribuer à l'animation des rues Wellington et de l'Église.

Ailleurs dans l'arrondissement, nous maintiendrons les petites zones commerciales en milieu résidentiel.

Nous désirons encourager la transformation d'églises aux fins de logements sociaux afin d'encourager encore davantage la création de ce type de logements. Dans un contexte de pénurie de terrains vacants et de coûts élevés d'acquisition de terrains privés, nous sommes d'avis qu'il s'agit là d'une option souhaitable. Nous visons donc à ce que cette option soit privilégiée avant tout autre projet de nature privée, lors d'un changement de vocation pour ce type de bâtiment.

Je tiens à préciser que la densification de terrains dans le quartier de Wellington-de-l'Église demeure un enjeu prioritaire. Cependant, avant de pousser plus loin cette nouvelle action, nous demanderons de nouvelles études plus approfondies et tiendrons de nouvelles consultations avant d'approuver éventuellement un projet à la fois plutôt que donner notre aval à un plan d'ensemble. J'ajoute que nous ne nous opposons pas au principe d'une plus grande densification près des stations de métro.

Chers concitoyens, je suis très satisfait du succès de notre démarche de mise-à-jour de notre partie du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Je veux remercier encore une fois tous les participants, mes collègues du conseil qui ont consacré temps et énergies à cet important dossier et, enfin, les membres de mon administration qui ont réalisé un travail exceptionnel.

Si un plan d'urbanisme contient de grandes idées et de grands principes, nous avons fait en sorte que les modifications choisies s'inspirent de notre vision d'ensemble du développement de notre arrondissement.

L'actualisation du plan nous permettra de continuer à consolider la vocation résidentielle et familiale de Verdun, ainsi qu'à développer et à revitaliser nos milieux de vie. Nous maximiserons nos efforts pour protéger et mettre en valeur l'environnement et pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Une fois modifié, notre chapitre du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal deviendra un document de référence encore plus riche en matière d'aménagement et de mise en valeur de notre territoire. En d'autres mots, le plan d'urbanisme définira mieux les cadres d'intervention pour assurer le développement durable et harmonieux de notre bel arrondissement.

Je vous remercie de votre attention.